

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de la science, de  
l'éducation et de la culture  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[wbk.csec@parl.admin.ch](mailto:wbk.csec@parl.admin.ch)

À l'attention des gouvernements  
cantonaux

Le 17 mai 2022

**[21.403](#) n lv. pa. CSEC-CN. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles**

Mesdames, Messieurs,

Le 28 avril 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles », la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a approuvé un avant-projet de loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance ainsi qu'un avant-projet d'arrêté fédéral concernant les aides financières pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance. La CSEC-N a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur ces avant-projets auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faîtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés. Nous vous faisons parvenir, en annexe, les textes en question pour avis.

Le délai de réponse est fixé au **7 septembre 2022**.

Le projet poursuit deux objectifs principaux : premièrement, les parents qui font garder leurs enfants par des tiers doivent bénéficier d'un soutien financier. À cette fin, et sur la base d'un système d'incitation, une contribution fédérale couvrant entre 10 et 20 % du coût moyen d'une place d'accueil extrafamilial doit leur être octroyée. La commission prévoit que la Confédération participe ainsi à hauteur de 530 millions de francs par an aux frais à la charge des parents. Deuxièmement, la politique d'accueil extrafamilial pour enfants et la politique de la petite enfance doivent continuer à être développées. À cette fin, la commission prévoit que la Confédération soutienne les cantons dans le cadre de conventions-programmes. Un crédit de 160 millions de francs pour la période contractuelle de quatre ans est prévu à cet effet.



L'objectif des conventions-programmes est d'élargir l'offre de places d'accueil extrafamilial, de mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins des parents et d'améliorer la qualité pédagogique et opérationnelle des structures d'accueil. Dans ce cadre, la commission estime qu'une attention particulière devra être accordée aux enfants en situation de handicap. Une minorité estime au contraire que ces domaines d'encouragement relèvent en premier lieu de la compétence des cantons et des communes et qu'il ne faut donc pas prévoir un soutien de la Confédération.

La procédure de consultation se déroulera **par voie électronique** ; les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

Portail du gouvernement suisse : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Services du Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec>

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir votre avis dans la mesure du possible sous forme électronique (**de préférence en format Word**), dans le délai imparti, à l'adresse suivante : [familienfragen@bsv.admin.ch](mailto:familienfragen@bsv.admin.ch)

Mme von Kessel-Regazzoni (058 463 58 79 ; [barbara.vonkessel-regazzoni@bsv.admin.ch](mailto:barbara.vonkessel-regazzoni@bsv.admin.ch)), de l'Office fédéral des assurances sociales, et M. Andreas Behr (058 322 91 95 ; [andreas.behr@parl.admin.ch](mailto:andreas.behr@parl.admin.ch)), du secrétariat des Commissions de la science, de l'éducation et de la culture, se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Fabien Fivaz  
Président de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des destinataires de la consultation